

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22-0041326
778912

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7477 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BARZALY - MOHAMED

Date de naissance :

Adresse : 180 EMILE ZOLA 7^e ETAGE APP. N° 5

BEL VEDERE

CASABLANCA

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. ADIL BEKKALI
Médecine Générale
Echographie Médecine de Sport
Rés Nokhi, Imrn 5, Appart 2, El Oued
El Ennasri - Casablanca

Date de consultation : 10/10/2023

Nom et prénom du malade : BARZALY KENZA Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Contracture musculaire

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 10/10/2023

Signature de l'adhérent(e) : Randy

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

| Dates des Actes | Natures des Actes | Nombre et Coefficient | Montant détaillé des Honoraires | Cachet et signature du Médecin attestant de l'exactitude des actes |
|-----------------|-------------------|-----------------------|---------------------------------|--|
| 10/11/2023 | consultation | 150 | | Dr. ABDI BEKKALI Médecine Générale Echographie Médecine de Sport N° 5 Nahili, Imm 5, Appart 2, El Oued 21 Jouris, Constantine, Algérie |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

EXECUTION DES ORDONNANCES

| Code du Pharmacien ou du Fournisseur | Date | Montant de la Facture |
|--|------------|-----------------------|
| Pharmacie La Ceinture Verte Dr. MANAHIL MOUHIB Diplômée La Faculté de Médecine de Rabat Sidi Moumen El Kadim - Casa Tél : 05 22 71 14 90 INDE : 003A61746 | 10-10-2023 | 288.20 |

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

| Cachet et signature du Praticien | Date des Soins | Nombre | | | | Montant détaillé des Honoraires |
|-------------------------------------|-------------------|--------|-----|-----|-----|------------------------------------|
| | | A M | P C | I M | I V | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

| H | |
|----------|----------|
| 25533412 | 21433552 |
| 00000000 | 00000000 |

The diagram illustrates the H-B-D-H system. At the top is a hydrogen atom (H) with one electron. Below it is a boron atom (B) with three electrons. To the left is a deuterium atom (D) with one electron, and to the right is another hydrogen atom (H) with one electron. The B-D bond is shown as a horizontal line with a double-headed arrow, indicating a covalent bond. The D-H bond is also shown as a horizontal line with a double-headed arrow. The H-H bond is shown as a vertical line with a double-headed arrow, indicating a covalent bond.

[Création, remont, adjonction]
ctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

10.10.2023

Dr. ADIL BEKKALI

Médecine Générale

Echographie Médecine de Sport
255 Nakhli, Imm 5, Apt 2, El Gadi
Casablanca - Maroc

BARZALY KENZA

51,30 voltaren LP 100 mg
1 g 10 ml.

6 118001 030040

VOLTAREN® LP 100 mg
Comprimé pelliculé
PPV: 51.30 DH
1232204 MA TA

52,80 metat 20 mg
1 g 10 ml.

LOT 221878
EXP 08/2025
PPV 52.80DH

21,50 nifralpine
1 g 10 ml.

isa cine ipe

32,00 eucader

PPV 21DH50
PER 05/25
LOT M1623

31,6 spenapac



288,20



KANT LOT: 220715
DLUO: 09/2025
99,00 DH



Delical